



BÂTIMENT

Magny-les-Hameaux, le 22 décembre 2021

BATIMENT REHABILITATION

10 rue Jean Mermoz
CS 10105
78772 Magny-les-Hameaux Cedex
Tél. : 01 34 80 54 54
email : batiment@colas.com
Siret : 329 338 883 01995

PREFECTURE DE POLICE

*Direction de l'immobilier et de
l'Environnement*

Département Juridique et Budgétaire

Bureau des Marchés Immobiliers

1 bis, rue de Lutèce

75195 PARIS Cédex 04

A l'attention de M. LAJOUX (Bureau 4110)

CRAR 2C 159 491 8852 8

Nos Réf. : 892/2021 – JCV/OC/CP

Affaire n° 4 078 808 : Travaux de réhabilitation d'une base instruction pour la BSPP
1, avenue Guy Moquet – **94460 VALENTON**

Affaire suivie par : Jérôme CRESPIN / Ludovic GARSAULT/Pauline CORNETTE

BORDEREAU D'ENVOI DE DOCUMENTS

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le document suivant :

Désignation des ouvrages	Nbre	Observations
<ul style="list-style-type: none">Modification du contrat n°7 relatif au marché cité en objet signé par nos soinsPouvoir de la personne habilitée à signer	1 ex.	<input type="checkbox"/> Pour suite à donner <input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/> Pour retour COLAS <input type="checkbox"/> Pour archivage

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Claude VIOLLET
Adjoint d'Exploitation

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - CS81755 - 75730 PARIS Cedex
Tél. : 01 47 61 75 00

S.A.S au capital de 54 134 933 € - R.C.S. Paris - Siret 329 338 883 03413 - FR 75329338883 - Code APE 4211 Z

colas.com



A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

Direction de l'Immobilier et de l'Environnement

LE MARCHE

Titulaire du marché :

/ Département Construction/ Secteur Territorial 1

COLAS France
 Bâtiment Réhabilitation
 10 rue Jean Mermoz - CS 90105
 78772 Magny les Hameaux Cedex

Imputation budgétaire : Budget spécial de la préf

Numéro du marché : N° 20190000021801

ecture de police, imputation 901-1311-2313.

Date de notification du marché : 02/10/2019

Objet du marché : Marché de construction
 d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompier
 curage / gros œuvre / charpente / façade / éta
 appareils élévateurs.

d'une base instruction du regroupement des services
 ers de Paris – Lot 1 : installation de chantier / démolition /
 nchété / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie /

Montant initial du marché : 12 495 000,00 € HT
 2019

soit 14 994 000,00 € TTC (TVA 20 %) mois M0 : mars

Modifications successives de ce montant : (la m
 qu'une valeur de récapitulation et ne saurait a
 décisions)

ention des décisions de poursui
 vre au présent tableau n'a
 voir pour effet de donner un c
 aractère contractuel à ces

Nature de l'acte modifiant le montant du marché (1)	Numéro de l'acte	Nouveau montant du marché
Modification de contrat en plus-value	2	
Modification de contrat en plus-value	3	12 604 506,07 € HT
Modification de contrat en plus-value	4	12 917 305,76 € HT
Modification de contrat en plus-value	6	13 569 935,87 € HT
		13 992 535,12 € HT

Modifications de contrats précédents ayant un obj

Numéro	Date	Objet
1	04/09/2020	Modification des conditions de versement de l'avance à la suite des mesures gouvernementales dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19
5	14/06/2021	Modification de la dénomination sociale de la société Colas Ile de France Normandie qui devient la société Colas France à compter du 1er janvier 2021, suite à la consultation écrite du 23 décembre 2020, de l'associé unique qui a pour objet un apport partiel d'actifs, une modification de la dénomination sociale et un transfert du siège social

Modification de contrat n°7 - Marché de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - Lot 1 : installation de chantier / démolition / gros œuvre / curage / charpente / façade / appareils élévateurs.

B OBJET DE LA MODIFICATION DE CONTRAT

Article premier

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Objet de la modification de contrat

La présente modification de contrat n°7 a pour objet de contractualiser des prestations en plus-value. L'intégralité des prestations visées dans la modification de contrat figure aux devis de la société COLAS France et ont fait l'objet d'un ordre de service à prix d'attente. Ces devis et cet ordre de service sont annexés à la modification de contrat.

La présente modification de contrat relève de l'article 139-6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics en ce qui concerne les prestations liées à des travaux supplémentaires.

Article 3 : Justification de la modification

L'intégralité des prestations visées à la présente modification de contrat figurent aux devis de la société COLAS et ont fait l'objet de deux ordres de service à prix d'attente n°1DCS1-LVVDK-TS7 notifié le 30/09/21 et n°1DCS1-LVVDK-TS8 notifié le 19/10/21.

Les devis et les ordres de service sont annexés à la présente modification de contrat.

1. Prestation en plus-value : Pandémie Covid 19

L'incidence financière liée à la pandémie Covid 19 comprend notamment l'organisation de la base vie et les frais de chantier et d'encadrement supplémentaires pour la période allant d'avril à novembre 2021 et la régularisation des couts réels pour les périodes précédentes.

La prestation en plus-value figure au devis n° 10C du 23/06/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVDK-TS7 notifié le 30/09/2021.

Le montant proposé par le titulaire pour cette prestation est de 22 335,58 € HT soit 26 802,70 € TTC (TVA 20%).

Le montant arrêté par la maîtrise d'œuvre et accepté par la maîtrise d'ouvrage est de 20 095,58 € HT soit 24 114,70 € TTC (TVA 20%).

2. Travaux en plus-value : reprise en finition des bétons existant

Suite à la demande de la maîtrise d'œuvre, accepté par la maîtrise d'ouvrage, la prestation supplémentaire prévoit la reprise en finition des bétons existants des verticaux au SS et RDC du bâtiment XB. Ces reprises concernent la passivation des aciers apparents et le bouchement des trous.

La prestation en plus-value figure au devis n° 81 du 26/07/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVDK-TS7 notifié le 30/09/2021.

Le montant proposé par le titulaire pour cette prestation est de 34 792,94 € HT soit 41 751,53 € TTC (TVA 20%).

Le montant arrêté par la maîtrise d'œuvre et accepté par la maîtrise d'ouvrage est de 24 969,50 € HT soit 29 963,40 € TTC (TVA 20%).

Modification de contrat n°7 - Marché de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.

3. Travaux en plus-value : retour en poste et ouvrages nécessaires à la pose après coup d'huisseries à sceller

Suite à la demande de l'OPC, acceptée par la maîtrise d'ouvrage, les travaux de cloisonnements en maçonnerie dans les bâtiments 2X, 3X, Xa (jonction) et Xb ont été démarrés alors que les huisseries à incorporer n'étaient pas livrées ou non conformes (huisseries à bancher à la place d'huisseries à sceller). Les travaux supplémentaires prévoient le retour en poste ainsi que les ouvrages nécessaires à la pose après coup d'huisseries à sceller nécessitant des ouvrages béton (linteaux, jambages, ...) non prévus initialement.

La prestation en plus-value figure au devis n° 84 du 23/07/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVVK-TS7 notifié le 30/09/2021.

Le montant proposé par le titulaire, arrêté par la maîtrise d'œuvre et accepté par la maîtrise d'ouvrage pour cette prestation est de 19 231,34 € HT soit 23 077,61 € TTC (TVA 20%).

4. Travaux en plus-value : ravalement pour traiter en peinture les retombées des poutres

La prestation prévoit le ravalement pour traiter en peinture les retombées des poutres existantes (précontraintes) périphériques et intérieures de la zone 4X parvis du bâtiment 4X nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage et non prévu initialement.

La prestation en plus-value figure au devis n° 87 du 26/07/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVVK-TS7 notifié le 30/09/2021.

Le montant proposé par le titulaire pour cette prestation est de 49 491,50 € HT soit 59 389,80 € TTC (TVA 20%).

Le montant arrêté par la maîtrise d'œuvre et accepté par la maîtrise d'ouvrage est de 44 577,57 € HT soit 53 493,08 € TTC (TVA 20%).

5. Travaux en plus-value : rehausse du mur existant de soutènement de la rampe vers le sous-sol et traitement en peinture

La prestation prévoit la rehausse du mur existant de soutènement de la rampe vers le sous-sol ainsi que le traitement en peinture de ce mur (coté intérieur, extérieur et en tête) nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage et non prévu initialement.

La prestation en plus-value figure au devis n° 88 du 30/07/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVVK-TS7 notifié le 30/09/2021.

Le montant proposé par le titulaire pour cette prestation est de 48 075,96 € HT soit 57 691,16 € TTC (TVA 20%).

Le montant arrêté par la maîtrise d'œuvre et accepté par la maîtrise d'ouvrage est de 38 252,21 € HT soit 45 902,65 € TTC (TVA 20%).

6. Travaux en plus-value : pose d'une chape avec un mortier de réparation

La recharge existante non identifiée au marché a été découverte à la démolition des allèges. C'est une découverte incompatible avec l'application des revêtements de sol tel que prévus au lot n°2. Par conséquent, il a été demandé au lot n°1 l'aménagement de la recharge du nez des dalles au droit des murs rideaux dans les étages RDC à r+4 des bâtiments X et 3X. Ces travaux concernent le coulage d'une chape avec un mortier de réparation type SIKA MONOTOP 432 R.

La prestation en plus-value figure au devis n° 83 du 30/07/2021 et a fait l'objet d'un ordre de service n°1DCS1-LVVVK-TS8 notifié le 19/10/2021.

Modification de contrat n°7 - Marché de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.

Article 5 : Incidence sur les délais prévus au marché

La présente modification de contrat est sans incidence sur les délais d'exécution.

Article 6 : Règlement des différends

Le titulaire du marché renonce à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnité portant sur l'objet de la présente modification de contrat.

Article 7 : Date d'effet

La présente modification de contrat prend effet à compter de sa notification.

Article 8 : Divers

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses modifications de contrat éventuelles, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence



A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

C SIGNATURES

Titulaire :

COLAS France
Bâtiment Réhabilitation
10 rue Jean Mermoz - CS 90105
78772 Magny les Hameaux Cedex

A. MAGNY LES HAMEAUX

le 22/12/2021

(Nom, prénom, qualité du signataire et apposition du cachet commercial)

Jean Claude VIOLLET
Adjoint d'exploitation



Le Pouvoir Adjudicateur,
A Paris,
le
.....
.....
.....
.....

D NOTIFICATION DE LA MODIFICATION DE CONTRAT

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme à la présente modification

A , le

Modification de contrat n°7 - Marché de construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.



POUVOIR

Je soussigné, Monsieur Cédric LE ROUGE, agissant en qualité de Directeur d'Agences Bâtiment Travaux Neufs et Réhabilitation Lourde de la société COLAS France immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 329 338 883 02241, dont le siège social est situé au 1 rue du Colonel Pierre Avia CS 81755 75730 PARIS Cedex, donne pouvoir à :

Jean - Claude VIOLLET Adjoint d'exploitation Agence Réhabilitation Lourde située au 10, rue Jean Mermoz CS 90104 78772 MAGNY LES HAMEAUX Cedex,

Pour signature de tous les documents engageant le marché :

Construction d'une base d'instruction et de logistique de la BSPP, située 1 avenue Guy MOQUET 94460 VALENTON, Lot N°2019-218

Monsieur LE ROUGE

Fait à Magny - les - Hameaux,

Le 26/04/2021



COLAS FRANCE
S.A.S au Capital de 54 134 933 €
BÂTIMENT RÉHABILITATION
10, rue Jean Mermoz - CS 10105 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex
Siret 329 338 883 01995

